

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance extraordinaire du conseil du 3 juin 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 juin 2019 à 20h30 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Messieurs Jean-Paul Rioux, Gilles Lamarre, Robert Forest, Sylvain Sénéchal, Philippe Leclerc et Benoit Beauchemin, conseillers.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

Est également présent à cette séance, monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier.

Tous les membres du conseil municipal présent ont renoncé à l'avis de convocation par la signature d'un document à cet effet.

Aucune assistance dans la salle.

Le projet d'ordre du jour est déposé en séance de conseil et fait partie intégrante de ce procès-verbal pour y être archivé. Aucun sujet n'a été ajouté au point 3 – Autres sujets.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Dossier remplacement temporaire de l'inspectrice en bâtiment
  - 2.1 Autorisation à délivrer des permis
  - 2.2 Choix d'un mode de remplacement
3. Autres sujets
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

06.2019.105

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 juin 2019.

2. **DOSSIER REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT**

06.2019.106

2.1 **AUTORISATION À DÉLIVRER DES PERMIS**

Considérant l'arrêt de travail, pour des raisons purement médicales, de l'inspectrice en bâtiment en date du 22 mai 2019 ;

Considérant le volume important de demandes de permis ;

Considérant l'importance de procéder à l'analyse des dossiers en cours et à venir des demandes de permis ;

Il est proposé par Monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité de permettre l'émission de permis par les personnes suivantes :

- Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier
- Jocelyn Couturier, inspecteur en bâtiment en remplacement
- Tout représentant autorisé par la municipalité provenant d'une firme spécialisée en urbanisme et inspection.

06.2019.107

2.2 **CHOIX D'UN MODE DE REMPLACEMENT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT**

Considérant le volume de travail important en cette période de l'année ;

Considérant l'importance de ne pas léser les citoyens ayant des travaux à effectuer ;

Considérant que la municipalité désire conserver son niveau de rigueur quant à l'émission de permis de construction ;

Considérant que la présence d'un remplaçant à raison d'une journée par semaine n'est aucunement suffisant afin de répondre à la demande ;

Considérant les offres de services reçues de trois (3) firmes en urbanisme ayant démontré leur intérêt à effectuer un mandat de remplacement à distance ;

Considérant que la firme retenue possède les compétences, un prix juste mais surtout, les disponibilités requises pour effectuer le travail dès maintenant :

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher, à titre temporaire, la firme Arpent afin de combler les besoins d'émission de permis, à raison de 3 jours par semaine, tout en conservant les services de Monsieur Jocelyn Couturier.

Par cette décision, il est aussi résolu de demander une modification à l'offre de service reçue pour un mandat à l'heure au lieu d'à forfait.

**3. AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet

**4. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Aucune question.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Benoit Beauchemin propose de lever la séance extraordinaire.

Signé :

---

Philippe Massé  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Jean-Marie Dugas,  
maire<sup>1</sup>

06.2019.108

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.